



**MAIRIE de BARC**

-----27170-----

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 septembre 2022, 19h00**  
**Sous la présidence de Mme Jocelyne HEURTAUX, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Mmes : Christophe JUIN, Claire MOREIRA, Jean-Pierre FOSSET, Muriel TROGNON, Céline ALLAIN, Antoinette LERIGOLEUR, Marie GOMBERT, Olivier THIERRY, Didier DORCHIES, Frédéric LOERCH, Sébastien GREMONT, Katia MAITRE-LEBLOND, Alexandre PORTE

Madame Claire MOREIRA a été élue secrétaire.

**Ordre du jour :**

Présentation du site internet de la commune par Mr DEMATHIEU de SolutioNet

- Modification du temps de travail de deux emplois à temps non complet
- Isolation acoustique salle polyvalente
- Questions diverses :
  - Point financier
  - Circulation chemin des Vignes
  - Sécurisation renforcée de l'entrée du terrain de foot
  - Informations diverses de l'été : église, sécurité incendie, sécurité routière...
  - Rentrée scolaire

**Modification du temps de travail de deux emplois à temps non complet**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'allongement des horaires de la garderie et des fréquences de nettoyage des classes et la modification de l'emploi du temps du poste d'ATSEM ont augmenté le temps de travail de Karine Petit et Emilie Amy

Madame le Maire propose :

- de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé pour une durée de 20 heures par semaine soit portée à 24 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.
- de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé pour une durée de 30 heures par semaine soit portée à 32 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 30 août 2022,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter les propositions de Madame le Maire

**Isolation acoustique salle polyvalente**

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis les travaux réalisés dans la salle polyvalente, des problèmes importants d'acoustique ont été constatés.

Madame le Maire propose de faire poser des panneaux acoustiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- retient le devis de l'entreprise Wellko pour un montant de 5 546,70 € HT,
- inscrit la dépense en investissement.

### Questions diverses

- Présentation du site internet  
Mr DEMATHIEU de SolutioNet est venu présenter la version finale du site internet de la commune. Le site devrait être mis en ligne avant la fin de l'année.
- Point financier  
La situation financière de la commune en milieu d'année est correcte.
- Circulation chemin des Vignes  
Des véhicules motorisés circulent régulièrement sur le chemin des Vignes, réalisant des allers-retours répétés à proximité des habitations.  
Afin de limiter les nuisances, le chemin va être interdit aux véhicules motorisés. Un panneau d'interdiction sera apposé.
- Sécurisation renforcée de l'entrée du terrain de foot  
Le conseil municipal souhaite renforcer l'accès au terrain de foot notamment en creusant un fossé le long du terrain.
- Eglise  
L'adjoint de l'architecte des bâtiments de France est venu voir l'état de l'église et trouve que son état est correct. Seules des réparations mineures sont à prévoir.
- Sécurité routière  
Afin d'aider la commune a déterminé la meilleure solution pour améliorer la sécurité routière, le Département va réaliser des relevés de vitesse sur la route de Conches entre le 22 et 28/09/2022.
- Rentrée scolaire  
L'école compte 130 élèves pour cette rentrée.
- C.C.A.S.
  - Les ateliers des Petites Mains vont reprendre à partir d'octobre à raison d'une fois par mois pour les enfants de 4 à 8 ans.
  - Le repas des aînés aura lieu le 6 novembre 2022 avec l'orchestre Beltrame.

A l'issue des questions diverses, Madame le Maire décide de clore la séance.

Le Maire,  
Jocelyne HEURTAUX